



En vérité, le serviteur accomplit la prière ; il ne lui en est inscrit que le dixième, le neuvième, le huitième, le septième, le sixième, le cinquième, le quart, le tiers, la moitié.

D'après 'Abd Allâh ibn 'Anama, il dit : Je vis 'Ammâr ibn Yâsir entrer dans la mosquée et prier ; il allégea la prière. Quand il sortit, je me levai vers lui et dis : « Ô Abâ al-Yaqzân, tu as certes allégé. » Il dit : « M'as-tu vu diminuer quoi que ce soit de ses limites ?! » Je dis : « Non. » Il dit : « J'ai voulu, par elle, devancer l'inadvertance du Diable ; j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : » « En vérité, le serviteur accomplit la prière ; il ne lui en est inscrit que le dixième, le neuvième, le huitième, le septième, le sixième, le cinquième, le quart, le tiers, la moitié. »

[Bon] [Rapporté par Ahmad]

'Ammâr Ibn Yâsir est entré à la mosquée pour y accomplir deux unités de prière, une prière courte. Lorsqu'il ressortit de la mosquée, 'Abd Allâh ibn 'Anama le suivit et lui dit: "Ô Abâ al-Yaqzân je t'ai vu alléger ta prière!" 'Ammâr répondit : « Ai-je diminué un pilier, une obligation ou une condition ? — Non. — Je l'ai abrégée avant que le diable ne me distraie. » Puis il dit : « J'ai entendu le Prophète dire : l'homme prie et il ne lui est inscrit qu'un dixième, un neuvième, un huitième... jusqu'à la moitié — selon sa présence du cœur. »

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/65468>